

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** : Vanish Poudre Détachante Oxi Action (Base Rose)  
**n° SDS** : D8354616  
**Formulation #** : 3076196 v1.0  
**Description du produit** : Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)  
**Type de produit** : Détachant  
**Utilisation du produit** : Consommateur

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)  
Utilisations par des consommateurs

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

#### Producteur

Reckitt Benckiser Production (Poland) Sp z o.o.  
uL Okunin 1  
05-100 Nowy Dwor,  
Mazowiecki, Poland  
+48 22 775 2051

**Supplier of the Safety Data Sheet:** Reckitt Benckiser

**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : [service.consommateurs@rb.com](mailto:service.consommateurs@rb.com)

#### Contact national

SA RECKITT BENCKISER NV - Allée de la Recherche, 20 - 1070 BRUXELLES - Belgique - Tel : 02/ 52 618 11

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Organisme de conseil/centre antipoison national

**Numéro de téléphone** : Belgique Centre Antipoisons : 070/ 245.245

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Skin Irrit. 2, H315  
Eye Dam. 1, H318

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.  
Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

**Date d'édition/Date de révision** : 19/11/2018

1/17

**Date de la précédente édition** : Aucune validation antérieure

**Version** : 1

D8354616

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Provoque de graves lésions des yeux.  
Provoque une irritation cutanée.

#### Conseils de prudence

Généralités : Tenir hors de portée des enfants.

Prévention : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter un équipement de protection des yeux.

Intervention : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/en cas de malaise.

Stockage : Non applicable.

Élimination : Non applicable.

Ingrédients dangereux : carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)  
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Composition (according to Detergent Regulation (EC) 648/2004):  
> 30%: agents de blanchiment Oxygénés  
< 5%: Agents de surface Anioniques, Agents de surface Non-ioniques, Zeolites, Enzymes, Parfums.  
Pour les peaux sensibles l'utilisation de gants est recommandée.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Aucune

#### Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Non applicable.

Avertissement tactile de danger : Non applicable.

### 2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.

Autres informations : Garder le contenant au sec dans un endroit frais.  
Une fois mélangé, ne laissez pas la solution dans un récipient scellé. Il continuera à émettre de l'oxygène et le récipient peut accumuler de la pression et provoquer des fuites.

Date d'édition/Date de révision : 19/11/2018

2/17

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure

Version : 1

D8354616

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges** : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	REACH #: 01-2119457268-30 CE: 239-707-6 CAS: 15630-89-4	≥25 - ≤50	Ox. Sol. 3, H272 Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318	[1]
carbonate de sodium	REACH #: 01-2119485498-19 CE: 207-838-8 CAS: 497-19-8 Index: 011-005-00-2	≥10 - ≤25	Eye Irrit. 2, H319	[1]
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	REACH #: 01-2119489428-22 CE: 270-115-0 CAS: 68411-30-3	≤3	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	[1]
Alcohols, C12-16, ethoxylated	CE: 500-221-7 CAS: 68551-12-2	≤1	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 3, H412 <b>Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b>	[1]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

**Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

**Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En

Date d'édition/Date de révision : 19/11/2018

3/17

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure

Version : 1

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

D8354616

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de la poudre EXTINGTRICE.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Éviter les milieux à pression élevée dans lesquels il y a un risque de formation d'un mélange d'air et de poussières potentiellement explosible.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : In a fire, hazardous decomposition products may be produced.

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Ne pas respirer les poussières. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement accidentel** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Éviter la formation de poussières. L'utilisation d'un aspirateur à filtre HEPA réduira la dispersion des poussières. Placer la matière déversée dans un récipient à déchet dédié convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Date d'édition/Date de révision : 19/11/2018

5/17

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure

Version : 1

D8354616

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Grand déversement accidentel** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Éviter la formation de poussières. Ne pas balayer à sec. Aspirer les poussières avec un équipement doté d'un filtre HEPA et les placer dans un récipient à déchet fermé et convenablement étiqueté. Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Ne pas avaler. Éviter la formation de poussière pendant la manipulation et éviter toutes les sources d'inflammation possibles (étincelle ou flamme). Empêcher l'accumulation de poussière. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les équipements électriques et éclairages doivent être protégés conformément aux normes en vigueur afin d'éviter le contact de la poussière avec les surfaces chaudes, les étincelles ou autres sources d'inflammation. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.  
Recommandé Température de stockage: daily average 30°C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Recommandations** : Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)  
Utilisations par des consommateurs

Date d'édition/Date de révision : 19/11/2018

6/17

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure

Version : 1

D8354616

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées : Non applicable.

**DNEL/DMEL**

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	DNEL	Court terme Cutané	6.4 mg/cm <sup>2</sup>	Consommateurs	-
	DNEL	Court terme Cutané	12.8 mg/cm <sup>2</sup>	Opérateurs	-
	DNEL	Court terme Inhalation	5 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
carbonate de sodium	DNEL	Long terme Inhalation	10 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	10 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Local
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	DNEL	Long terme Inhalation	6 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	6 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Cutané	85 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	1.5 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	1.5 mg/m <sup>3</sup>	Consommateurs	Local
	DNEL	Long terme Cutané	42.5 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Orale	0.425 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique

**PNEC**

Nom du produit/composant	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	Usine de Traitement d'Eaux Usées	16.24 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	Eau douce	0.035 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	Eau de mer	0.035 mg/l	Facteurs d'Évaluation
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	Eau douce	0.268 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	Eau de mer	0.027 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	3.43 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	Sédiment d'eau douce	8.1 mg/kg	Facteurs d'Évaluation
	Sédiment d'eau de mer	6.8 mg/kg	Facteurs d'Évaluation
	Sol	35 mg/kg	Distribution de la

Date d'édition/Date de révision : 19/11/2018

7/17

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure

Version : 1

D8354616

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Sensibilité

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

#### Mesures de protection individuelle

##### Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

##### Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

: Utiliser des gants résistant aux produits chimiques classés dans la norme EN374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matériaux de barrière pour gants préférés comprennent: Caoutchouc nitrile / butadiène ("nitrile" ou "NBR"); Polyéthylène chloré; Caoutchouc butyle; Polyéthylène. Des exemples de matériaux de barrière de gant acceptables comprennent: le caoutchouc naturel ("latex"); Néoprène; Viton; Stratifié alcool vinylique éthyle ("EVAL"). Un gant avec une classe de protection de 4 ou plus (temps de rupture supérieur à 120 minutes selon EN 374) est recommandé. Lorsque le contact n'est que bref, un gant avec une classe de protection de 1 ou plus (temps de pénétration supérieur à 10 minutes selon EN 374) est recommandé. Les gants doivent être remplacés régulièrement et s'il y a le moindre signe de dommage au matériau des gants. Assurez-vous toujours que les gants sont exempts de défauts, stockés et utilisés correctement. La performance ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques et un mauvais entretien. AVIS: le choix d'un gant spécifique pour une application et une durée d'utilisation particulières sur le lieu de travail doit également prendre en compte tous les facteurs pertinents du lieu de travail, tels que: autres produits chimiques pouvant être manipulés, exigences physiques (protection contre les coupures / perforations), , dextérité, protection thermique), les réactions potentielles du corps aux matériaux des gants, ainsi que les instructions / spécifications fournies par le fournisseur de gants. Compte tenu des paramètres spécifiés par le fabricant de gants, des contrôles en cours d'utilisation doivent être effectués pour garantir que les gants conservent toujours leurs propriétés protectrices. L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

##### Protection corporelle

:

Date d'édition/Date de révision : 19/11/2018

8/17

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure

Version : 1

D8354616

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

- État physique** : Solide. [Poudre.]
- Couleur** : Blanc.
- Odeur** : Floral.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : 10.3 à 11.3 [Conc. (% poids / poids): 1%]
- Point de fusion/point de congélation** : Non disponible.
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** : Non applicable
- Point d'éclair** : Aucun composant inflammable n'est présent.
- Taux d'évaporation** : Non applicable.
- Inflammabilité (solide, gaz)** : Ininflammable.
- Durée de combustion** : Non applicable
- Vitesse de combustion** : Non applicable
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité** : Non disponible.
- Pression de vapeur** : Non disponible.
- Densité de vapeur** : Non disponible.
- Masse volumique** : 1 à 1.2 g/cm<sup>3</sup>
- Solubilité(s)** : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
- Coefficient de partage: n-octanol/eau** : Non applicable.
- Température d'auto-inflammabilité** : Non disponible.
- Température de décomposition** : > 60°C
- Viscosité** : Non applicable
- Propriétés explosives** : Non applicable
- Propriétés comburantes** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
- Corrosivité Remarques** : Non disponible.

### 9.2 Autres informations

**Date d'édition/Date de révision** : 19/11/2018

9/17

**Date de la précédente édition** : Aucune validation antérieure

**Version** : 1

D8354616

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

- Durée de combustion** : Non applicable  
**Vitesse de combustion** : Non applicable  
**Solubilité dans l'eau** : See Section 9.1 Solubility(ies).

Aucune information additionnelle.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- 10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
- 10.2 Stabilité chimique** : Le produit peut éventuellement être instable dans certaines conditions de stockage et d'utilisation.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- 10.4 Conditions à éviter** : Eviter la formation de poussière pendant la manipulation et éviter toutes les sources d'inflammation possibles (étincelle ou flamme). Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Empêcher l'accumulation de poussière.  
Ne pas mélanger avec  
les acides  
reducing agents  
agents de blanchiment chlorés  
Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.  
Stocker à une température ne dépassant pas 50°C.
- 10.5 Matières incompatibles** : Ne pas mélanger avec produits chimiques ménagers
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
- Instabilité Conditions** : Non disponible.
- Température d'instabilité** : Non disponible.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	DL50 Orale	Rat	1034 mg/kg	-
carbonate de sodium	DL50 Cutané	Lapin	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2800 mg/kg	-
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	DL50 Orale	Rat	1080 mg/kg	-
Alcohols, C12-16, ethoxylated	DL50 Orale	Rat - Femelle	1650 mg/kg	-

Date d'édition/Date de révision : 19/11/2018

10/17

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure

Version : 1

D8354616

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Estimations de la toxicité aiguë**

Voie	Valeur ETA
Orale	> 2000 mg/kg

**Irritation/Corrosion**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
carbonate de sodium	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	0.5 minutes 100 milligrams	-
	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 100 milligrams	-
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	0.5 Milliliters	-
	Yeux - Irritant puissant	In vivo	-	-	-
Alcohols, C12-16, ethoxylated	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 100 microliters	-

**Peau** : Jugement expert: Provoque une irritation cutanée.**Yeux** : Based on Calculation method: Provoque des lésions oculaires graves.**Respiratoire** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Sensibilisation**

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Peau** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Respiratoire** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Mutagénicité**

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Cancérogénicité**

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Toxicité pour la reproduction**

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Tératogénicité**

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Danger par aspiration**

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Date d'édition/Date de  
révision** : 19/11/2018

11/17

**Date de la précédente édition** : Aucune validation antérieure**Version** : 1

D8354616

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque des lésions oculaires graves.
- Inhalation** : Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation du nez, de la gorge et des poumons.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmoiement  
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Exposition de courte durée

- Effets potentiels immédiats** : Non disponible.
- Effets potentiels différés** : Non disponible.

#### Exposition prolongée

- Effets potentiels immédiats** : Non disponible.
- Effets potentiels différés** : Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

- Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
- Généralités** : L'exposition répétée ou prolongée à la poussière peut entraîner une irritation respiratoire chronique.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Autres informations** : Non disponible.

**Date d'édition/Date de révision** : 19/11/2018

12/17

**Date de la précédente édition** : Aucune validation antérieure

**Version** : 1

D8354616

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	Aiguë CE50 70 mg/l	Algues - Chlorella emersonii	240 heures
carbonate de sodium	Aiguë CE50 4.9 mg/l Aiguë CL50 70.7 mg/l Aiguë CE50 242000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 176000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 265000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 300000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia Pulex Poisson - Pimephales promelas Algues - Navicula seminulum Crustacés - Amphipoda	48 heures 96 heures 96 heures 48 heures
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium Alcohols, C12-16, ethoxylated	Aiguë CL50 5 mg/l Eau douce Aiguë CE50 0.8 mg/l	Daphnie - Daphnia magna Poisson - Lepomis macrochirus Poisson - Oncorhynchus mykiss - Juvenile (oioelet, couvée, sevrage) Daphnie	48 heures 96 heures 96 heures 48 heures

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Alcohols, C12-16, ethoxylated	301F	77.4 % - Facilement - 28 jours	-	-
	OECD 311	75 % - Facilement - 60 jours	-	-

**Conclusion/Résumé** : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
carbonate de sodium	-	-	Facilement
Alcohols, C12-16, ethoxylated	-	-	Facilement

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Nom du produit/composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	3.32	-	faible

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT** : Non applicable.

**vPvB** : Non applicable.

**Date d'édition/Date de révision** : 19/11/2018

13/17

**Date de la précédente édition** : Aucune validation antérieure

**Version** : 1

D8354616

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** : Oui.

#### Emballage

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Pour de longues distances de transport en vrac ou sur palettes filmées/wrappées tenir compte des paragraphes 7 et 10.

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
<b>14.1 Numéro ONU</b>	Not Regulated	Not regulated.	Not Regulated	Not Regulated
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	Not available.
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	-	-	-	-
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non.	Non.	Non.	No.
<b>Autres informations</b>	-	-	-	-

Date d'édition/Date de révision : 19/11/2018

14/17

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure

Version : 1

D8354616

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables : Aucune

à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Air : Référencé

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Classe de risques pour l'eau : 1 Annexe No. 4

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
DMEL = dose dérivée avec effet minimum  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques  
PNEC = concentration prédite sans effet

**Date d'édition/Date de révision** : 19/11/2018

15/17

**Date de la précédente édition** : Aucune validation antérieure

**Version** : 1

D8354616

## RUBRIQUE 16: Autres informations

RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318	Jugement expert Méthode de calcul

### Texte intégral des mentions H abrégées

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302 (oral)	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 (Respiratory tract irritation)	Peut irriter les voies respiratoires. (Irritation des voies respiratoires)
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1, H400 Aquatique Chronique 3, H412	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE- Catégorie 3
Eye Dam. 1, H318	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2, H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Ox. Sol. 3, H272 Skin Irrit. 2, H315	MATIÈRES SOLIDES COMBURANTES - Catégorie 3 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2

**Date d'édition/ Date de révision** : 19/11/2018

**Date de la précédente édition** : Aucune validation antérieure

**Version** : 1

**Élaborée par** : Reckitt Benckiser Italy  
Via Sant'Antonio, 5  
30034 MIRA, VENICE  
ITALY  
++39 041 5629211

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

<b>Date d'édition/Date de révision</b>	: 19/11/2018	<b>16/17</b>
<b>Date de la précédente édition</b>	: Aucune validation antérieure	<b>Version : 1</b>

D8354616

**Date d'édition/ Date de révision** : 19/11/2018  
**Date de la précédente édition** : Aucune validation antérieure  
**Version** : 1  
**Élaborée par** : Reckitt Benckiser Italy  
Via Sant'Antonio, 5  
30034 MIRA, VENICE  
ITALY  
++39 041 5629211

[Avis au lecteur](#)

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

**Date d'édition/Date de révision** : 19/11/2018

17/17

**Date de la précédente édition** : Aucune validation antérieure

**Version** : 1